

## 1. RESUME NON TECHNIQUE

### • Projet

Un piézomètre a été mis en place dans le cadre de la construction d'un bâtiment logistique, au droit de la parcelle cadastrale n°100 de la section AM, correspondant au lot 4.02 de la ZAC de LAMIRAULT, sise rue Henry Delbast à CROISSY BEAUBOURG (77). Ce projet se traduit par la construction de :

- Un bâtiment d'une emprise au sol de 2924 m<sup>2</sup>, comprenant une zone en RDC et R+1 à usage de bureaux, et une zone de stockage en RDC,
- Deux quais de chargement / déchargement au sud du bâtiment, avec une aire de béquillage,
- Voiries d'accès pour Véhicules Légers (VL) et poids Lourds (PL), ainsi que des places de stationnement pour véhicules légers (VL),
- Une noue d'infiltration à l'est de la parcelle, d'environ 1,0 m de profondeur.

Actuellement, le terrain est libre de toute construction.

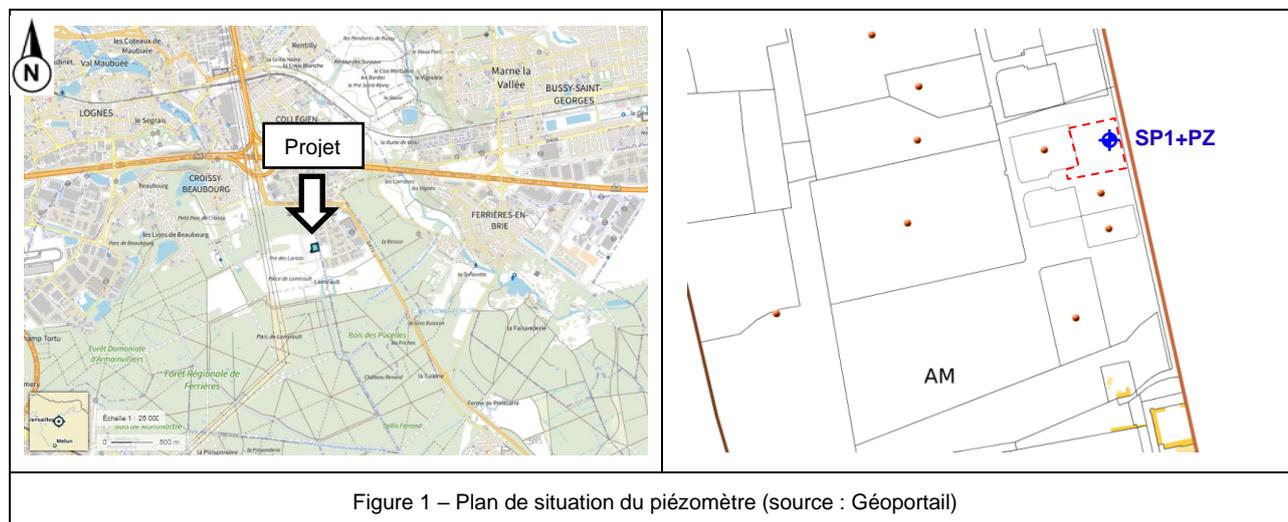


Figure 1 – Plan de situation du piézomètre (source : Géoportail)

### • Objet du dossier

Ce dossier « Loi sur l'Eau » vise la régularisation d'un (1) piézomètre, réalisé dans le cadre de l'étude géotechnique G2 AVP et du suivi piézométrique associé.

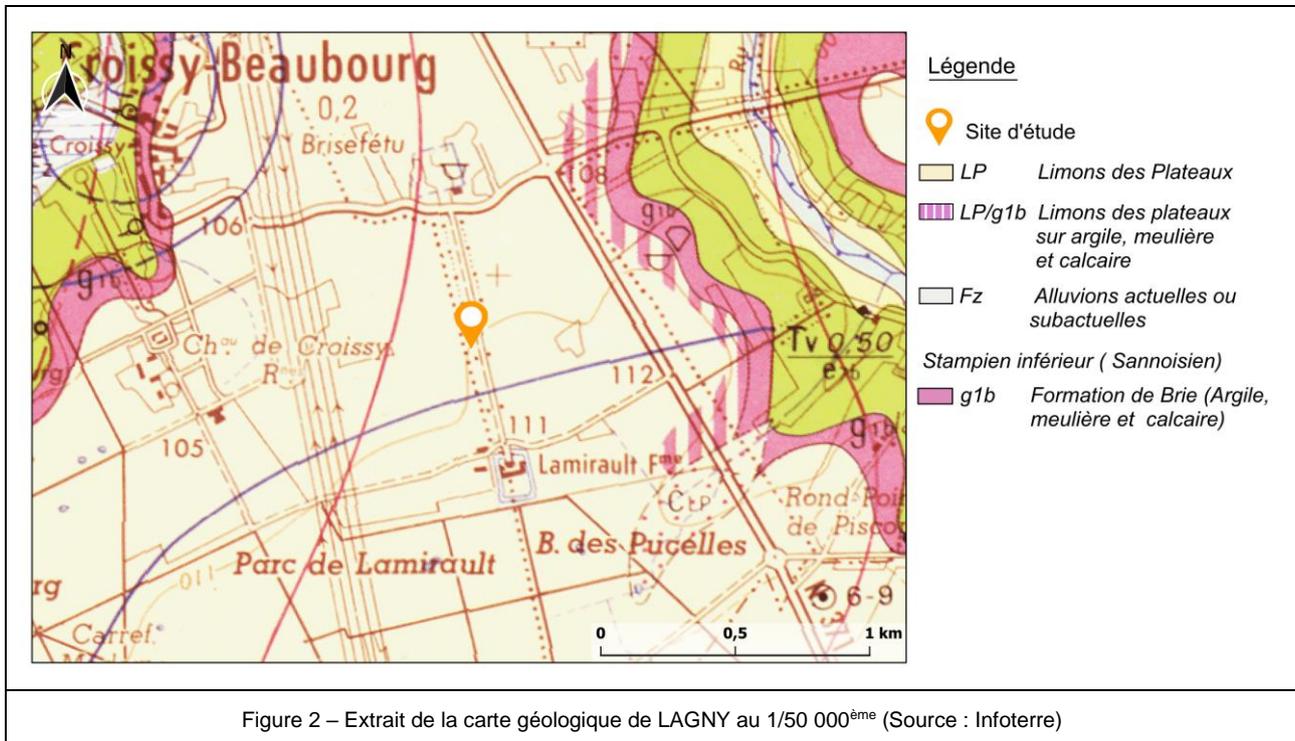
### • Interlocuteurs

Le responsable Maîtrise d'Ouvrage sur ce projet est la société **SPIRIT ENTREPRISES**, basée au 12, avenue André Malraux à LEVALLOIS-PERRET (92), qui est notre unique interlocuteur.

- **Contexte géologique et hydrogéologique**

- Contexte géologique

La figure ci-après montre la position du terrain, sur la carte géologique au 1/50 000<sup>ème</sup> de LAGNY.



D'après les données de la carte géologique et celles obtenues lors de la réalisation des sondages pressiométriques de la mission G2 AVP, les horizons suivants ont été rencontrés, sous une épaisseur 0,2 m de terre végétale :

- ✓ Les **Limons des Plateaux**, ont été observés, sous forme de limon marron, jusqu'à 0,5 / 0,7 m de profondeur, soit jusqu'à 109,3 / 108,6 NGF. Ces sols fins sont réputés très sensibles aux variations hydriques avec des chutes de portance et de consistance, en cas d'augmentation de la teneur en eau,
  - ✓ Les **Argiles à Meulières de Brie**, ont été reconnues jusqu'à 2,6 / 3,0 m de profondeur, soit jusqu'à 107,3 / 106,1 NGF. Il s'agit d'une argile marron, brune jaunâtre à bancs ultra-indurés de meulières,
  - ✓ Le **Calcaire de Brie** a été identifié jusqu'à 6,5 / 7,0 m de profondeur, soit vers 103,4 / 102,1 NGF. Il est représenté par des marnes à marnes argileuses jaunes, renfermant des blocs et/ou bancs indurés de calcaire,
  - ✓ Au-delà, les **Argiles Vertes**, constituées d'une argile verdâtre, ont été mises en évidence jusqu'à l'arrêt de la reconnaissance à 8,2 m de profondeur, soit jusqu'à 100,9 NGF.
- Contexte hydrogéologique

Dans le cadre de l'étude géotechnique de la mission G2 AVP et du suivi piézométrique, des mesures de niveaux d'eau ont été effectuées au droit du site. Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des valeurs obtenues :

Relevé complémentaire du 15/03/2024 (mission G2 AVP – ATLAS GEOTECHNIQUE)	
Sondages	SP1+PZ
m/TN	-0,7
NGF	109,2
Relevé complémentaire du 03/09/2024 (mission G2 AVP – ATLAS GEOTECHNIQUE)	
Sondages	SP1+PZ
m/TN	-1,5
NGF	108,4

Lors du suivi piézométrique réalisé par ATLAS GEOTECHNIQUE, effectué entre le 15/03/2024 et le 03/09/2024, des niveaux d'eau ont été mis en évidence entre 0,7 et 1,5 m de profondeur, soit entre les cotes altimétriques 109,2 et 108,4 NGF, au droit du site.

D'après l'ensemble de ces informations, il s'agit de la nappe d'infiltration circulant au sein des **Limons des Plateaux** probablement en relation hydraulique avec la nappe de l'**Oligocène** baignant la **Formation de Brie**, dont le niveau varie principalement en fonction des précipitations.

- **Piézomètre à régulariser**

Dans le cadre de l'étude géotechnique de la mission G2 AVP, un (1) piézomètre a été réalisé pour le suivi des variations du niveau de la nappe au droit du projet. Celui-ci fait l'objet du présent rapport pour sa régulation au titre de la **rubrique 1.1.1.0**, selon la nomenclature « Loi sur l'Eau » du Code de l'Environnement.

Le piézomètre sera rebouché selon les normes réglementaires en vigueur et dans les règles de l'Art.

- **Rubrique du Code de l'Environnement**

Rubrique	Intitulé	Projet	Régime A/D
1.1.1.0	Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau.	Lors de la réalisation de la mission G2 AVP, un (1) piézomètre descendu à 8 m de profondeur, a été réalisé au droit du site.  <b>Ainsi, le projet est soumis à déclaration au titre de la rubrique 1.1.1.0 et le présent dossier permettra la régularisation d'un (1) ouvrage piézométrique.</b>	D